

XIII.

SUR LE CARACTÈRE ET LA POLITIQUE DES FRANKS ¹.

Pour corriger, en quelque sorte, les fausses versions de nos historiens modernes sur ce qu'on appelle les premiers temps de la monarchie française, il faudrait isoler, par la pensée, la race franke des autres habitants de la Gaule, et dégager les faits qui lui sont propres de la masse des faits historiques. Ce travail, qui serait le remède à beaucoup d'erreurs, est trop long pour faire l'objet d'une lettre; mais je puis essayer de vous en donner l'idée, en traçant à la hâte une petite histoire anecdotique des relations de la population franke avec les autres populations de la Gaule, depuis le vi^e siècle jusqu'au dixième.

Quand les tribus des Franks n'étaient encore connues, sur le pays où nous vivons, que par leurs incursions dans les quatre provinces germaniques et belgiques, deux peuples de race tudesque habitaient à demeure fixe les belles provinces du sud entre la Loire et les deux mers. Les Burgondes s'étaient établis à l'est, les Goths au midi et au couchant. L'entrée de ces nations barbares avait été violente et accompagnée de ravages, mais l'amour du repos les avait promptement gagnées : chaque jour elles se rapprochaient des indigènes, et tendaient à devenir pour eux de simples voisins et des amis ². Les Goths surtout montraient du pen-

¹ Ce morceau, publié d'abord en 1820, a fait partie de la première édition de mes Lettres sur l'Histoire de France. Dans la seconde édition et dans les suivantes, le sujet, plus développé, a fourni matière à trois lettres, la 6^e, la 7^e et la 8^e.

² Non quasi cum subjectis... sed vere cum fratribus christianis. (Pauli Orosii Hist., apud script. rer. gallic. et francic., t. I, p. 597.)

chant pour les mœurs romaines, qui étaient celles de toutes les villes gauloises. Leurs chefs se faisaient gloire d'aimer les arts, et affectaient la politesse de Rome ¹. Ainsi, les maux de l'envahissement se guérissaient par degrés; les cités relevaient leurs murailles; l'industrie et la science reprenaient de l'essor; le génie romain reparaisait dans ce pays où les vainqueurs eux-mêmes semblaient abjurer leur conquête.

Ce fut alors que Chlodowig, chef des Franks, parut sur les bords de la Loire. L'épouvante précédait son armée ²; on savait qu'à leur émigration de Germanie en Gaule, les Franks s'étaient montrés cruels et vindicatifs envers la population gallo-romaine; la terreur fut si grande à leur approche, que dans plusieurs lieux on crut voir des prodiges effrayants annoncer leur invasion et leur victoire ³. Les anciens habitants des deux Aquitaines se joignirent aux troupes des Goths pour la défense du territoire envahi. Ceux du pays montagneux qu'on nommait en latin *Arvernia*, et que nous appelons Auvergne, s'engagèrent dans la même cause. Mais le courage et les efforts de ces hommes de races diverses ne prévalurent pas contre les haches des Franks ni contre le fanatisme des Gaulois septentrionaux excités par leurs évêques, ennemis des Goths, qui étaient ariens. Une multitude avide et féroce se répandit jusqu'aux Pyrénées, détruisant et dépeuplant les villes ⁴. Elle se partagea les

¹ Leges Wisigothorum, passim.

² Cum terror Francorum resonaret. (Greg. Turon., apud script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 173.)

³ In medio Tolosæ civitatis sanguis erupit de terra et tota die fluxit... Francorum adveniente regno. (Idatii Chron., apud script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 463.)

⁴ Et Pyrenæos montes usque... urbes et castella subruens, municipia quæque depopulans, prædam innumerabilem et spolia multa suis militibus æque dispersiens. (Roriconis gest. Francor., apud script. rer. gallic. et francic., t. III, p. 48.)

trésors de ce pays, l'un des plus riches du monde, et repassa la Loire, laissant des garnisons sur le territoire conquis¹.

En l'année 532, Theoderik, l'un des fils et des successeurs de Chlodowig, dit à ceux des guerriers franks qu'il commandait : « Suivez-moi vers la contrée des Arvernes, et je vous ferai entrer dans un pays où vous prendrez de l'or et de l'argent autant que vous en pouvez désirer, où vous enlèverez en abondance des troupeaux, des esclaves et des vêtements²... » Les Franks prirent leurs armes, et passant de nouveau la Loire, ils s'avancèrent sur le territoire des *Bituriges* et des *Arvernes*. Ceux-ci payèrent alors avec usure la résistance qu'ils avaient osé faire à la première invasion. Tout fut dévasté chez eux; les églises et les monastères étaient rasés jusqu'aux fondements³. Les jeunes gens et les jeunes femmes étaient traînés, les mains liées, à la suite du bagage, pour être vendus comme esclaves⁴. Les habitants de cette malheureuse contrée périrent en grand nombre ou furent ruinés par le pillage. « Rien ne leur fut laissé de ce qu'ils possédaient, dit une ancienne chronique, si ce n'est la terre seule que les barbares ne pouvaient pas emporter⁵. »

Telles étaient les relations de voisinage qu'entretenaient les Franks avec les populations gauloises restées en dehors

¹ Cum ad solum proprium redire deliberaret, electos milites... ad perwas civitates custodiendas... dereliquit. (Ibid.)

² Et ego vos inducam in patriam, ubi aurum et argentum accipiatis, quantum vestra potest desiderare cupiditas, de qua pecora, de qua mancipia, de qua vestimenta in abundantiam adsumatis. (Greg. Turon., apud script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 491.)

³ Monasteria et ecclesias solo tenus coæquans. (Act. S. Austremonii, apud script. rer. gallic. et francic., t. III, p. 407.)

⁴ Scitisque vultibus puellas. (Vita S. Fidoli, ibid.)

⁵ Præter terram solam quam barbari secum ferre non poterant. (Hugonis Chron. virdun., apud script. rer. gallic. et francic., t. III, p. 356.)

de leurs limites. Leur conduite à l'égard des indigènes des provinces septentrionales n'était guère moins hostile. Lorsqu'en l'année 584 Hilperik, fils de Chlother, voulut envoyer sa fille en mariage au roi des West-Goths¹ ou Wisigoths, établis en Espagne, il vint à Paris et fit enlever des maisons qui appartenaient au fisc un grand nombre d'hommes et de femmes qu'on entassa dans des chariots pour accompagner et servir la fiancée. Ceux qui refusaient de partir et pleuraient étaient mis en prison : plusieurs s'y étranglèrent par désespoir. Beaucoup de gens des meilleures familles, enrôlés de force dans ce cortège, firent leur testament et donnèrent leurs biens aux églises. « Le fils, dit un contemporain, était séparé de son père, et la mère de sa fille : ils partaient en sanglotant et en prononçant de grandes malédictions : tant de personnes étaient en larmes dans Paris, que cela pouvait se comparer à la déolation de l'Égypte². »

Dans leurs infortunes domestiques, les rois des Franks éprouvaient quelquefois des remords et tremblaient du mal qu'ils avaient fait. Fredegonde, femme de ce Hilperik que je viens de nommer, voyant mourir ses fils l'un après l'autre, s'écriait : « Ce qui les tue, ce sont les larmes des pauvres, les plaintes des veuves et les soupirs des orphelins. Nous amassons et nous thésaurisons sans savoir pour qui. Voilà que nos trésors restent sans possesseurs, mais pleins de rapines et de malédictions. N'hésitons

¹ Ce nom signifie Goths occidentaux; il provenait de la situation réciproque des deux grandes branches de la population gothique dans leur ancienne patrie, au nord du Danube. Ce fut l'invasion des Huns qui contraignit cette population à émigrer par grandes masses sur le territoire romain.

² Tantusque planctus in urbe Parisiaca erat, ut planctui compararetur Ægyptiaco. (Greg. Turon., apud script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 289.)

« pas à brûler tous ces rôles qui servent à lever des impôts
« injustes¹... » Mais ce repentir d'un moment cédaient bien-
tôt à l'amour des richesses, la plus violente passion des
Franks.

Leurs incursions dans le midi de la Gaule recommen-
cèrent aussitôt que ce pays, relevé de sa terreur et de ses
défaites, n'admit plus leurs garnisons ni leurs collecteurs
d'impôts. Karle, à qui la terreur de ses armes faisait don-
ner le surnom de *Marteau*², fit une course jusqu'à Mar-
seille; il s'empara de Lyon, d'Arles et de Vienne, et
emporta un immense butin sur le territoire des Franks³.
Quand ce même Karle, pour assurer ses frontières, alla
combattre les Serrasins dans l'Aquitaine, il mit à feu et
à sang tout le pays; il brûla Beziers, Agde et Nîmes; les
arènes de cette dernière ville portent encore les traces de
l'incendie. A la mort de Karle, ses deux fils, Karloman
et Pepin⁴, continuèrent la grande entreprise de remettre

¹ Ecce jam eos lacrymæ pauperum, lamenta viduarum, suspiria or-
phanorum interimunt... Nunc, si placet, veni et incendamus omnes des-
criptiones iniquas. (Greg. Turon., apud script. rer. gallic. et francic.,
t. II, p. 253.)

² Quia sicut malleo universa tunduntur ferramenta, ita ipse contrivit
omnia sibi regna vicina. (Hugonis Chron. virdun., apud script. rer. gallic.
et francic., t. III, p. 363.)

³ Cum magnis thesauris et muneribus in Francorum regnum remeavit.
(Fredegarii Chron. continuat., apud script. rer. gallic. et francic., t. II,
p. 456.)

⁴ Le mot *mann*, qui signifie homme, est ici joint à celui de *karl*, qui
signifie homme robuste, pour lui donner encore plus de force. La signifi-
cation du nom de Pepin n'est pas aisée à découvrir; ce nom semble
formé de *Pepp* ou *Pipp*, contraction familière d'un autre nom de deux
syllabes, et du diminutif germanique marqué par l'addition des syllabes
in, *ien* ou *chen*. Deux noms analogues à celui-ci se rencontrent dans Gré-
goire de Tours : on y trouve *Pappolenus* et *Beppolenus*; ce qui, dans la
langue des Franks, devait se prononcer *Pappeleen* et *Beppeteen*. C'est
encore le même nom familier *Bepp* et *Bapp*, suivi du diminutif *leen* ou
lein, comme prononcent aujourd'hui les Allemands.

sous le joug des Franks les habitants du Midi, auxquels on
donnait encore le nom de Romains¹. En 742, leur armée
passa la Loire à Orléans, se porta sur Bourges, détruisa le
pays jusqu'au château de Loches, et se partagea, sur les
lieux, les dépouilles des vaincus et les hommes eux-
mêmes, qu'elle emmena pour les vendre². Dans l'année
761, Pepin, devenu roi des Franks, convoqua sur les
bords de la Loire leur grande assemblée annuelle; ils s'y
rendirent avec armes et bagages, passèrent le fleuve et ra-
vagèrent l'Aquitaine jusqu'à la contrée des Arvernes, où
ils brûlèrent la ville de Clermont, faisant périr dans l'in-
cendie une foule d'hommes, de femmes et d'enfants³. La
principale cité des Arvernes fut prise d'assaut, et les
Franks, selon leur coutume, pillèrent tout ce qui pouvait
s'emporter. L'année suivante, ils vinrent encore autour de
Bourges enlever des chevaux et des hommes. En 765, ils
étendirent leurs excursions jusqu'à Limoges; en 766, ils
poussèrent jusqu'à Agen, détruisant les vignes et les ar-
bres, incendiant et pillant les maisons. Après ce ravage
de l'Aquitaine entière, ils repartirent pour leur pays,
« pleins de joie, comme disent les chroniques, et louant
« Dieu qui les avait guidés dans cette heureuse expédi-
« tion⁴. »

¹ Romanos proterunt. (Fredegarii Chron. continuat., apud script. rer.
gallic. et francic., t. II, p. 458.)

² Cum... Francorum cohortes prædictam (Bituricas) depopulassent ur-
bem et cunctorum domos igni cremassent. (Vita S. Pardulphi, apud
script. rer. gallic. et francic., t. III, p. 654.)

³ Maximam partem Aquitaniæ vastans... Claremontem castrum captum
atque succensum bellando cepit et multitudinem hominum tam virorum
quam feminarum, vel infantum, plurimos in ipso incendio cremaverunt.
(Fredegarii Chron. continuat., apud script. rer. gallic. et francic., t. V,
p. 5.)

⁴ Deo auxiliante... Christo duce... cum gaudio reversi sunt. (Frede-
garii Chron. continuat., apud script. rer. gallic. et francic., t. V, p. 5
et 6.)

Ainsi la Gaule méridionale fut, pour les fils des Franks, ce que toute la Gaule avait été pour leurs pères, une contrée dont la richesse et le ciel les attiraient incessamment, et qui les voyait revenir en ennemis, sitôt qu'elle ne leur achetait plus la paix. Karle, fils de Pepin, à qui nous donnons, d'après les romans du moyen âge, le nom bizarre de *Charlemagne*, porta jusqu'aux Pyrénées les dévastations que son père n'avait pu étendre au delà des confins de l'Aquitaine. Il réunit la Gaule entière et plusieurs des pays voisins sous une domination militaire qu'il s'efforça de régulariser pour la rendre durable, mais dont le démembrement commença presque aussitôt après sa mort. Alors tous les pays réunis de force à l'empire des Franks, et sur lesquels, par suite de cette réunion, s'était étendu le nom de France, firent des efforts inouis pour reconquérir leurs anciens noms. De toutes les provinces gauloises, il n'y eut que celles du midi qui réussirent dans cette grande entreprise; et après les guerres d'insurrection qui, sous les fils de Karle-le-Grand, succédèrent aux guerres de conquête, on vit l'Aquitaine et la Provence devenir des états distincts. On vit même reparaître, dans les provinces du sud-est, le vieux nom de Gaule, qui avait péri pour jamais au nord de la Loire. Les chefs du nouveau royaume d'Arles, qui s'étendait jusqu'au Jura et aux Alpes, prirent le titre de rois de la Gaule, par opposition aux rois de la France.

XIV.

SUR L'AFFRANCHISSEMENT DES COMMUNES¹.

Les communes du moyen âge ne sont plus qu'un nom; mais leur nom retentit si haut dans notre histoire, que le problème de cette existence passée est encore une des plus graves controverses. D'où sont venues les communes de France? Quel génie, quel pouvoir les a créées? A ces questions nos historiens répondent qu'attendu que les premières chartes royales, portant concession de communes, sont de Louis VI, dit le Gros, c'est Louis-le-Gros qui a fondé les communes. Ni dans le *Trésor des chartes* de la tour du Louvre, ni dans celui de la Sainte-Chapelle, il ne se trouvait, assure-t-on, aucun acte de concession de commune antérieur au règne de Louis VI, qui consentit à l'établissement d'un régime municipal dans les villes de Laon, d'Amiens, de Noyon et de Saint-Quentin; cette circonstance, que j'accorde sans peine, ne prouve nullement qu'avant le règne de Louis VI aucune ville de France n'eût joui et pleinement joui d'un semblable régime.

Antérieurement à la date des quatre ou cinq chartes de Louis-le-Gros, les grandes cités de la Provence, du Languedoc et de la Bourgogne possédaient une justice à elles et des magistrats de leur choix: de temps immémorial, Narbonne, Beziers, Lyon, Marseille et Arles, étaient des

¹ Courrier Français du 13 octobre 1820. Ce morceau est la première ébauche du grand travail sur l'histoire des communes, qui forme la seconde moitié de mes Lettres sur l'Histoire de France.

villes de communes. Si donc Louis-le-Gros affranchit, comme on le dit, les villes du nord de la France, et y fonda le gouvernement municipal, il ne fit qu'imiter ce qui déjà existait au Midi; il ne fut pas créateur, il fut copiste. Et encore, le mérite de cette imitation lui appartient-il? C'est une chose fort douteuse. La teneur même des chartes royales répugne à cette croyance. Les chartes disent: J'ai accordé, *concessi*; cette clause implique, ce me semble, l'idée d'une sollicitation préalable; elle laisse douter au moins si le régime libre qui devait faire de la ville ce qu'on appelait alors une commune, si l'imitation du gouvernement des cités méridionales ne fut pas un projet conçu d'abord par les habitants eux-mêmes, puis soumis par eux à l'agrément de la puissance dont ils redoutaient l'opposition; si, en un mot, la communauté des citoyens n'eut pas l'initiative, et par conséquent la plus grande part dans l'acte qui constitua d'une manière fixe et durable son existence indépendante.

C'est une chose bien singulière que l'obstination des historiens à n'attribuer jamais aucune spontanéité, aucune conception, aux masses d'hommes. Si tout un peuple émigre et se fait un nouveau domicile, c'est, au dire des annalistes et des poètes, quelque héros qui, pour illustrer son nom, s'avise de fonder un empire; si de nouvelles coutumes s'établissent, c'est quelque législateur qui les imagine et les impose; si une cité s'organise, c'est quelque prince qui lui donne l'être: et toujours le peuple et les citoyens sont de l'étoffe pour la pensée d'un seul homme. Voulez-vous savoir au juste qui a créé une institution, qui a conçu une entreprise sociale? Cherchez quels sont ceux qui en ont eu véritablement besoin; à ceux-là doit appartenir la pensée première, la volonté d'agir et tout au moins la plus grande part dans l'exécution: *is fecit cui prodest*: l'axiome est admissible en histoire comme en justice. Or, à qui profitait

le plus, au XII^e siècle, le système d'indépendance municipale, d'égalité devant la loi, d'élection de toutes les autorités locales, de fixation de toutes les redevances, qui faisait qu'une ville devenait, suivant le langage du temps, une communauté ou une commune¹? A qui, sinon à la ville elle-même? Était-il possible qu'un roi, quelque libéral qu'on le suppose, eût plus d'intérêt qu'elle à l'établissement d'institutions qui devaient la soustraire, sous beaucoup de rapports, à l'action de la puissance royale? La participation des rois de France au grand mouvement social d'où naquirent les communes n'a dû être et ne fut réellement qu'une sorte de non-résistance, plus souvent forcée que volontaire.

Dans les vieux murs démantelés des antiques cités gallo-romaines, enclavées dans la conquête des Franks, vivait une population qui n'avait pu être asservie et partagée avec la terre, comme la population des campagnes. Les conquérants l'avaient frappée au hasard d'impôts levés sur les rôles de la capitation impériale; ou sur de nouveaux rôles arbitrairement dressés. Elle s'était conservée péniblement au milieu de la violence et des exactions des barbares, se nourrissant de son industrie, des restes de l'industrie romaine qu'elle exerçait sans concurrence, à cause de la vie oisive et orgueilleuse des vainqueurs. L'isolement féodal rendit sa condition encore plus dure et plus remplie de dangers; elle fut en proie à tous les genres de brigandage, rançonnée de mille manières, et poussée enfin à prendre les armes pour sa conservation et sa défense; elle répara les brèches que le temps et l'incurie avaient faites à ses murailles; et quelquefois, pour en fortifier l'enceinte, elle abattit de vieux monuments à demi écroulés, un palais,

¹ Voyez la formule des droits de commune: *Scabinatus, collegium, majoratus, sigillum, compana, berfredus et jurisdictio*. (Ducange, Gloss. ad script. med. et infim. latinit., sub his verbis.)

un théâtre, un arc de triomphe, vestige de la grandeur et de la gloire du nom romain. Bientôt les villes qui avaient pris cette attitude défensive se déclarèrent libres, sous la sauvegarde des archers qui veillaient sur leurs tours, et des herses de fer qui s'abaissaient devant leurs portes. Au dehors, c'étaient des forteresses; au dedans, c'étaient des fraternités; c'étaient, comme disait le langage du temps, des lieux d'amitié, d'indépendance et de paix¹. L'énergie de ces noms authentiques suffit pour donner une idée de l'association égale pour tous, consentie par tous, qui formait l'état politique de ces hommes de la liberté, ainsi séparés du monde de l'inégalité et de la violence.

Vers la fin du XI^e siècle, le midi de la Gaule renfermait déjà un grand nombre de ces villes qui reproduisaient jusqu'à un certain point, dans leur gouvernement intérieur, les formes de l'antique municipalité romaine : leur exemple heureux, gagnant de proche en proche, répandit un nouvel esprit au nord de la Loire et jusque sur les bords de la Somme et de l'Escaut. Des associations consacrées par le serment se formèrent dans les villes moins fortes et moins riches du pays auquel le nom de France s'appliquait alors d'une manière spéciale; un mouvement irrésistible agita leur population demi-serve; des paysans échappés de la glèbe vinrent la grossir et se conjurer avec les habitants pour l'affranchissement de la cité, qui dès lors prit le nom de commune, sans attendre qu'une charte royale ou seigneuriale la lui octroyât. Confiants dans la force que leur donnait l'union de toutes les volontés vers un même but, les membres de la nouvelle commune signifèrent aux seigneurs du lieu l'acte de leur liberté future. Les seigneurs résistèrent; il y eut combat, puis transaction mutuelle; et

¹ Libertas, amicitia, pax. Voy. Ducange, Gloss. ad script. med. et infimæ latinit., sub his verbis.

c'est ainsi que furent dressées la plupart des chartes; une stipulation d'argent devint la base du traité de paix et comme le payement de l'indépendance.

Si les villes n'eussent pas été en état d'offrir la guerre à quiconque ne reconnaît pas leur droit de s'organiser librement, elles n'eussent point obtenu, même à prix d'argent, l'aveu et la reconnaissance de ce droit; aucune somme une fois payée, aucune rente raisonnablement assise ne pouvait compenser la taille haute et basse, les droits de mariage, de décès, de mainmorte, de justice, et tous les autres droits que perdirent les seigneurs et les rois eux-mêmes, par la création de ces nouvelles puissances politiques. Si les villes, au moment où elles requièrent l'aveu des seigneurs et des rois, n'eussent pas d'avance établi les bases de leur constitution indépendante, ni les rois ni les seigneurs n'auraient eu cette conception pour elles et pris l'initiative de l'affranchissement, même avec l'intention de le vendre au plus haut prix possible; ce n'était point une marchandise qu'il y eût profit à débiter. Ce ne fut jamais non plus, de la part des rois, un bon tour à jouer aux grands vassaux, que d'affranchir spontanément et d'ériger en communes les villes du domaine royal; à moins qu'on ne veuille leur prêter l'intention bizarre de s'affaiblir eux-mêmes pour engager, par cet exemple, les grands vassaux à s'affaiblir. Rois et vassaux ne souscrivirent qu'à leur corps défendant à la révolution qui affranchit les communes. L'argent qu'ils en tirèrent fut saisi par eux comme un débris dans le naufrage. Il n'y eut point là de spéculations; plus tard, les rois de France spéculèrent véritablement, mais ce fut sur la destruction des communes; elles périrent toutes l'une après l'autre, par des ordonnances royales, entre le XIV^e et le XVII^e siècle.

L'établissement des premières communes dans le nord de

la France fut donc une conspiration heureuse. C'était le nom qu'elles se donnaient¹. Leurs citoyens se nommaient conjurés². Le goût de ces associations politiques gagna les petites villes et les bourgades. Il gagna même le plat pays, le pays de pur esclavage; et quelquefois des serfs fugitifs, après s'être liés l'un à l'autre par le serment de vivre et de mourir ensemble, creusèrent des fossés profonds et bâtirent des remparts de terre, derrière lesquels ils dormirent en paix au vain bruit des fureurs de leurs maîtres. La liberté leur donna l'industrie; l'industrie les rendit puissants à leur tour; et ceux qui les avaient maudits recherchèrent bientôt leur alliance. Quelquefois un grand seigneur, délaissé par les colons de son domaine, fit enclore de fortes palissades quelque portion de terre déserte et inculte, et fit proclamer au loin que ce lieu serait à l'avenir un lieu de franchise. Il jura d'avance la liberté de corps et de bien pour quiconque viendrait habiter dans l'enceinte de sa nouvelle ville, et dressa pour garantie de ce serment une charte énonçant les privilèges de la future communauté. Il demandait, pour paiement de la terre et du domicile, une redevance annuelle et des services exactement définis. Ceux à qui le marché convenait se rendaient à ce nouvel asile, et la cité grandissait peu à peu sous la protection du château.

C'est ainsi que quelques communes eurent réellement pour fondateur le signataire de leur charte; mais ce fut le plus petit nombre; ce furent les moins importantes et celles qui vinrent les dernières. Les plus anciennes et les plus considérables s'établirent spontanément, par insurrection contre le pouvoir seigneurial. Lorsque le roi intervint dans cette querelle, la commune existait déjà. Il ne

¹ *Communio civium quæ et conjuratio dicta.* (Annal. Trev.)

² *Conjurati, jurati.* Voyez Ducange, Gloss. ad script. med. et infim. lat., sub his verbis.

s'agissait que de s'interposer entre elle et le seigneur immédiat, pour arrêter la guerre civile. Qu'on examine de plus près les faits, qu'on lise, non plus les historiens modernes, mais les documents originaux, et l'on verra que cette œuvre de simple médiation fut toute la part de Louis-le-Gros dans l'affranchissement des communes.

XV.

COUP D'OEIL SUR L'HISTOIRE D'ESPAGNE¹.

C'est l'indépendance qui est ancienne, c'est le despotisme qui est moderne, a dit énergiquement madame de Staël; et dans ce seul mot elle a retracé toute notre histoire, et l'histoire de toute l'Europe. Il n'y a point lieu de séparer la destinée de l'Espagne de cette destinée commune; sa situation présente, si nouvelle en apparence, n'est point non plus une nouveauté pour elle.

Plus d'une fois son beau soleil s'est levé sur des générations d'hommes libres, et ce qu'elle fait apparaître aujourd'hui aux yeux de l'Europe étonnée n'est guère que la restauration d'un édifice mal détruit, dont son sol gardait les fondements. Si les choses de ce monde avaient un cours égal et uniforme, l'Espagne eût toujours été, pour la liberté civile, bien loin en avant de la France.

La guerre intestine, suite et développement de la conquête, ne cessa jamais d'agiter la population mêlée de la Gaule: la population de l'Espagne fut de bonne heure, par un grand désastre commun, réunie en fraternité commune,

¹ Courrier Français du 6 novembre 1820.